EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ Séance du 11 mars 2014

Sous la présidence de Madame Nella WAGNER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h05

Présents :

M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{cr} Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2^c Adjoint- Mme Véronique HEIL, 3^c Adjoint

Mmes et MM. les conseillers : SCHALLER Philippe, BURRER Marc, CLOR Hervé, EGLY Gabrielle, DEIBER Yves, GOEBELS Damien, HABERMACHER Nadine

Absents excusés:

Mme Denise FLORY, 4º adjoint qui a donné procuration à Mme Nella WAGNER

Absente non excusée: Mme SÜSSMUTH Christine

Secrétaire de séance : Mlle Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Cette année encore les dotations de l'Etat diminuent et les subventions accordées pour les travaux d'investissement se raréfient.

Pour répondre à la mission de service public dévolue à la commune, une augmentation des taux d'imposition des taxes locales de 1,5 % est proposée.

Après délibérations, le conseil municipal décide à la majorité de 9 voix pour, 2 voix contre et une abstention par procuration de fixer les taux comme suit :

Habitation	9,79 %
Foncier bâti	10,54 %
Foncier non bâti	53,30 %

Compte administratif et compte de gestion 2013

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GALLIATH, Adjoint, afin de délibérer sur le compte administratif 2013, dressé par Madame Nella WAGNER, Maire, et étudié en commission réunie les 25 février 2013.

Madame le Maire quitte la salle lors du vote.

Après examen, chapitre par chapitre, du compte administratif 2013, le conseil municipal : ✓ approuve à l'unanimité (dont 1 procuration) le compte administratif 2013, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	529 141,44 €
Recettes	562 579,09 €
Excédent d'exploitation	33 437,65€
Section d'investissement	
Dépenses	59 177,12 €
Recettes	62 070, 64 €
Excédent d'investissement	2 893,52 €
Restes à réaliser en investissement	
Dépenses	89 100,00 €
Recettes	0,00 €

Excédent d'investissement	50 289,03 €
Résultat global de l'exercice précédent	436 908,89 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat global de l'exercice	36 331,17 €
Résultat de clôture (en tenant compte des restes à réaliser)	384 140,06 €

Madame le Maire rejoint l'assemblée.

Le compte de gestion visé et certifié conforme par Monsieur le Percepteur en tous points identique au compte administratif est proposé au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité (dont 1 procuration) le compte de gestion 2013 du budget de la commune dressé par Monsieur le Percepteur.

Budget primitif 2013

Madame le Maire expose la proposition du Budget Général 2014 débattue par la Commission réunie et donne lecture des chapitres de fonctionnement et des chapitres d'investissement en dépenses et en recettes.

Puis elle détaille les équilibres financiers du Budget et propose le vote par chapitre du budget.

Fonctionnement

	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	291 100,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés (dont primes et indemnités)	256 901,00 €
65	Autres charges de gestion courante	108 860,00 €
66	Charges financières	12 998,06 €
67	Charges exceptionnelles	5 500,00 €
68	Amortissements	32 029,72 €
022	Dépenses imprévues	32 593,25 €
023	Virement à la section d'investissement	110 000,00 €
TOTA	L	849 982,03 €

RECETTES		
70	Produits des services du Domaine	26 896,00 €
73	Impôts et taxes	295 535,00 €
74	Dotations et participations	163 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
013	Atténuation de charge	12 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	333 851,03 €
	TOTAL	849 982,03 €

 	<u>Investissement</u>		
DEPENSES			

Compte	Intitulé	Report de crédits	Propositions
			nouvelles
16	Capital des emprunts		39 863,58 €
***************************************	logiciels informatique, GED +		
2051	dématérilisation	3 100,00 €	8 000,00 €
2111	Achats terrains		75 000,00 €
	Structure multijeux + aire de jeux		
2128	et aire pour vélo	2 500,00 €	20 000,00 €
2128	Aire compost		7 000,00 €
	Isolation pignon local des		
21318	associations	3 000,00 €	
21318	Chaudière	***************************************	5 000, 00 €
	Porte garage caserne sapeurs		
21318	pompiers		3 000,00 €
21318	Journée citoyenne		10 000,00 €
2135	Accessibilité handicapé		5 000, 00 €
2151	Rénovation réseau eaux pluviales	75 000,00 €	- 6 900,00 €
2151	Aménagement chemin Kreutzweg		10 000,00 €
21561	Chariot élévateur		10 000,00 €
21568	extincteurs		500,00 €
21568	Matériel sapeurs pompiers	2 500,00 €	2 500,00 €
21578	Outillage atelier communal	3 000,00 €	
21578	Illuminations de noël		2 500,00 €
2183	Ordinateur mairie		14 000,00 €
020	Dépenses imprévues		9 139,09 €
	TOTAL AVEC REPORTS		301 202,67 €
	RECETTES		
001	Excédent d'investissement reporté		139 389,03 €
13	Subventions		5 000,00 €
10222	FCTVA		6 783,92 €
10223	TLE		8 000,00 €
1641	emprunt		50 000,00 €
021	Virement de la section de		110 000,00 €
	fonctionnement		-
040	Amortissements		32 029,72 €
	TOTAL AVEC REPORTS		301 202,67 €

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (dont 1 procuration):

✓ approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 et l'arrête comme suit:
 → Section de fonctionnement : dépenses et recettes 849 982,03 euros
 → Section d'investissement : dépenses et recettes 301 202,67 euros

Evaluation des risques professionnels : demande de subvention pour la réalisation du document unique

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 11 juin 2013,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin en date du 8 novembre 2013 sur la démarche engagée,

Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

Le Conseil municipal a décidé de s'engager dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et pour ce faire d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction du document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, le/les assistants/conseillers de prévention, les partenaires sociaux (C.T.P.) ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail. Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels.
- veiller au transfert des compétences du prestataire DEKRA vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourrait être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du F.N.P. À cet effet, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités dans le montage des dossiers de subvention.

Mme le Maire propose au Conseil municipal:

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son inscription budgétaire,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité (dont une procuration).

Prix de vente du bois

Monsieur Jacky FRETZ, adjoint délégué, fait part à l'assemblée de la possibilité d'actualiser le prix du bois en tenant compte du prix moyen de vente pratiqué dans le secteur.

Monsieur Claude MULLER, agent ONF, a fait des propositions dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide:

✓À l'unanimité (dont une procuration) de retenir les tarifs suivants :

- bois de chauffage : bois enstéré

Chêne: 40 €/H.T. le stère

- bois d'industrie en long

Chêne:39 €/H.T. le m3Hêtre39 €/H.T. le m3Châtaignier36 €/H.T. le m3-fonds de coupe9 €/H.T. le stère

Alignement rue de l'Europe : cession d'une parcelle au profit de la commune

Les propriétaires de la parcelle 254/156 section 10 située rue de l'Europe propose à la commune la cession à l'euro symbolique de cette parcelle. Cette parcelle de 20 centiares parfait l'alignement de la rue.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ✓ Acceptent la cession à l'euro symbolique de la parcelle n°245/156 section 10 de 20 centiares.
- ✓ Donne délégation à Mme le Maire pour la signature de l'acte notarié et de toute pièce y afférent.